



## GT bilan des affectations des TZR et des stagiaires, RS 2013

M. le Secrétaire Général, M. le SGDRH, Mme la chef de la DPE,

Beaucoup de TZR ne sont toujours pas à la fête à cette rentrée. Cette rentrée du changement est même un calvaire pour un bon nombre d'entre eux ! **Affectations tardives, affectations à l'année sur plusieurs établissements, affectations en disciplines connexes, absence de transparence dans les décisions d'affectation, pressions inacceptables de certains chefs d'établissement...** Les témoignages recueillis par le SE-UNSA nous fournissent des exemples malheureux dans tous les départements de l'académie.

Pourquoi ces ratés ?

Certes, cette année, le retour à une formation initiale pour les enseignants a imposé au rectorat d'affecter une multitude de types de stagiaires différents. Comme souvent, cela s'est fait dans l'urgence mais sans concertation avec les organisations syndicales qui réclament unanimement comme chaque année un groupe de travail spécifique pour ces affectations. D'autre part, **il y a à cette rentrée environ 200 TZR de moins dans l'académie.** Cette année, dans l'académie de Toulouse, on compte 17 TZR de moins en maths, 14 TZR de lettres modernes en moins, 11 de moins en histoire-géographie, etc... Tous les départements sont touchés, à commencer par la Haute-Garonne. **Rajoutez à ce panorama la pression d'un chef d'établissement particulièrement à cran et vous aurez compris que pour les TZR, le changement, ce sera visiblement pour plus tard.**

Notre analyse nous démontre que le nombre important de BMP dans toutes les disciplines, ainsi que les postes restés vacants à l'issue de l'intra incitent le rectorat à affecter les TZR à l'année sur plusieurs établissements, parfois très éloignés dans les départements ruraux. **Nous observons que la ruralité n'est pas maîtrisée depuis les bureaux où se font les affectations.** L'opacité la plus totale n'est plus acceptable : nous affirmons que l'administration n'est pas en capacité de fournir des explications claires et individualisées aux enseignants qui le demande. Ce constat doit être prit en compte.